



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers-logements

Question écrite n° 88317

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les modifications d'imposition fiscale locale constatées lors de la transformation de foyers-logements en EHPAD. En l'occurrence, la taxe professionnelle, versée à la structure de regroupement territorial se substitue à la taxe d'habitation préalablement encaissée par les communes-sièges qui, de ce fait, perdent de la matière fiscale. C'est pour cette raison qu'elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour que les communes ne soient pas indirectement pénalisées par le changement de statut des résidences pour personnes âgées se situant sur leur territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88317

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2660